

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SIRAH SUR L'ARNON

Séance du Comité Syndical du 29 juillet 2026

REFERENCE : 2026-008

Date de convocation : 17 juillet 2026

Délégués en exercice : 41

Nombre de membres présents : 27 décomposé en 25 représentants + 3(sans possibilités de votes)

Votants : 30 (25 présents + 5 pouvoirs)

29 pour le CFU non voté par la Présidente.

En l'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juillet à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués par Emmeline LORY, Présidente, se sont réunis à la Salle communale de la commune de REZAY 18170, sous la présidence de Madame LORY Emmeline, Présidente.

Membres présents : HERAULT Gilles (Ardenais, délégué), CARION Eric (Ardenais, suppléant), JACQUIN SALOMON Maryse (Chambon, déléguée), CHABENAT DUMAS Alexandre (Chambon, suppléant), PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué), FRAULAUD Jacques (Culan, délégué), GAILLARD Daniel (La Celle Condé), PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), LORY Emmeline (Lignières, Présidente), SOUPIZON Jean-Louis (Maisonnais, délégué), RIVET Michelle (Marçais, déléguée), WOZNIAC Frédéric (Montlouis, délégué), AUPETIT François-Xavier (Morlac, délégué), CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), ALADENISE Pascal (Rezay, délégué), POUPAT Frédéric (Saint Baudel, délégué), BOURLIAUD Geoffrey (Saint Baudel, suppléant), ALADENISE Franck (Saint Christophe en Boucherie, suppléant représentant), THOMAS François (Saint Jeanvrin, délégué), JOUHANNEAU Emmanuel (Saint Hilaire en Lignières, suppléant représentant), BARRET Nicolas (St Maur, délégué), BRENNER Alain (Saint Pierre les Bois, délégué), DURAND Gérard (Saint Saturnin, délégué), BRAUTIGAM Margot (TOUCHAY, déléguée), WOZNIAC Angélique (Villecelin, déléguée), GIRAUD Jean (CDC Berry Grand Sud, délégué), CHAMPAGNE Dominique (CDC Arnon Boischaut Cher, délégué).

Membres Absents : MARIE Philippe (Beddes, délégué), BISSON Patrick (Ineuil, délégué), MORCELY Bertrand (Loye sur Arnon, délégué), MEDAR Jean-Michel (Néret, délégué), ALABERGÈRE Frédéric (Préveranges, délégué), AMIZET Jean-Pierre (Saint Christophe le Chaudry, délégué), BEDU Eric (Venismes, délégué), CLEMET Fabien (Vesdun, délégué), CHARASSON Patrick (CDC La Châtre Ste Sévère, délégué), RIOTE Emmanuel (CDC Cœur de France, délégué).

Membres excusés : DESIRE Guillaume (Ids St Roch, délégué), BREUZE Corinne (Le Chatelet, déléguée), BERIGAUD Véronique (Saint Jeanvrin, suppléante), LERUDE Florence (Sidailles, déléguée), GODDEN Sarah (Urciers, déléguée), COUTURIER Pascal (Vicq Exempt, délégué), PALLAS Jacques (CDC Pays d'Issoudun, délégué)

Membres votants : HERAULT Gilles (Ardenais, délégué), JACQUIN SALOMON Maryse (Chambon, déléguée), PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué), FRAULAUD Jacques (Culan, délégué), GAILLARD Daniel (La Celle Condé), PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), LORY Emmeline (Lignières, Présidente), SOUPIZON Jean-Louis (Maisonnais, délégué), RIVET Michelle (Marçais, déléguée), WOZNIAC Frédéric (Montlouis, délégué), AUPETIT François-Xavier (Morlac, délégué), CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), ALADENISE Pascal (Rezay, délégué), POUPAT Frédéric (Saint Baudel, délégué), ALADENISE Franck (Saint Christophe en Boucherie, suppléant représentant), THOMAS François (Saint Jeanvrin, délégué), JOUHANNEAU Emmanuel (Saint Hilaire en Lignières, suppléant représentant), BARRET Nicolas (St Maur, délégué), BRENNER Alain (Saint Pierre les Bois, délégué), DURAND Gérard (Saint Saturnin, délégué), BRAUTIGAM Margot (TOUCHAY, déléguée), WOZNIAC Angélique (Villecelin, déléguée), GIRAUD Jean (CDC Berry Grand Sud, délégué), CHAMPAGNE Dominique (CDC Arnon Boischaut Cher, délégué).

Pouvoirs : DESIRE GUILLAUME (Ids St Roch) à RONDIER Thomas (Saint Hilaire en Lignières représenté par son suppléant JOUHANNEAU Emmanuel), BREUZE Corinne (LE Chatelet, déléguée) à CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), GODDEN Sarah (Urciers, déléguée) à PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), COUTURIER Pascal (Vicq Exempt, délégué) à PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), PALLAS Jacques (CDC Pays d'Issoudun, délégué) à LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué)

Secrétaire de séance : Angélique WOZNIAC

La Présidente certifie le caractère exécutoire du présent acte qui est disponible au syndicat, publié et transmis en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 05 août 2026

Délibération APPROBATION DU CFU 2025

Vote du compte financier unique 2025 – budget 47200

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 pour le SIRAH sur l'Arnon;

Vu le CFU 2025 du SIRAH sur l'Arnon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et que le Comité Syndical, a élu Monsieur CHAGNON Bruno 1^{er} Vice-Président pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	
Recettes	Prévision budgétaire totale	415 091.15 €	116 119.84 €	
	Recettes réalisées	79 890.00€	101 230.84 €	
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	417 369.98 €	327 091.87€	
	Dépenses réalisées	293 403.00 €	87 485.78 €	
	Restes à réaliser	47 048.98 €	0.00 €	

La Présidente certifie le caractère exécutoire du présent acte qui est disponible au syndicat, publié et transmis en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 05 août 2026

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-260 561.98 €	13 745.06 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	2 278.83 €	210 972.03 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-211 234.17 €	224 717.09 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-47 048.98 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-213 513.00 €	13 745.06 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 27 voix Pour, 0 voix CONTRE et 2 abstentions, Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE à la Majorité Absolue**, le CFU 2025 du SIRAH sur l'Arnon

- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

À Chateameillant, le 03 août 2026

Pour extrait conforme

Le Secrétaire,
WOZNIAK Angélique



La Présidente,
LORY Emmeline



Déposé
à la sous-Préfecture
le: 06 AOÛT 2026



